

Familles de France et de Suède : à la recherche de nouveaux modèles

Agnès PITROU⁽¹⁾, Anne-Marie GAILLARD⁽²⁾

(1) Sociologue CNRS, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST)
35, av. Jules-Ferry, Aix-en-Provence

(2) Sociologue, 17, allée des Côteaux Briards, 91800 Brunoy

RÉSUMÉ

L'examen de l'évolution des modèles familiaux en France et en Suède fait ressortir de nombreuses tendances parallèles : accroissement du taux de divorce, baisse des taux de nuptialité et de fécondité, réduction de la taille moyenne des familles, augmentation du nombre des familles monoparentales, diversité des familles recomposées, etc. Les auteurs s'attachent cependant à marquer à quel point le contexte historique et idéologique de cette évolution est très différent d'un pays à l'autre. Tandis que les nouveaux modèles conjugaux se diffusent rapidement en Suède sans y susciter de réactions de rejet, une certaine idéologie française prône un idéal de stabilité conjugale et réclame une politique ouvertement nataliste. La contraception et l'avortement apparaissent naturels à la population suédoise quand ils font toujours l'objet de débats passionnés en France. L'attitude envers l'enfant est très différente entre les deux pays. Pourtant dans l'un et l'autre cas l'évolution des liens familiaux, quoiqu'elle présente un aspect encore expérimental, semble suffisamment radicale pour obliger bientôt à repenser la nature du lien social en général. La procréation artificielle, la confrontation de logiques familiales différentes à travers l'immigration peuvent aussi dans les années qui viennent infléchir le sens des dynamiques familiales.

MOTS-CLÉS : Suède — France — Travail féminin — Discrimination sexuelle — Natalisme
— Familles monoparentales — Familles recomposées — Enfant.

ABSTRACT

Families in France and Sweden : the search for new models

Examination of the evolution of family models in France and Sweden reveals many similar trends : increase in the divorce rate, fall in marriage and fertility rates, decrease in the size of the average family, increase in the number of single parent families, diversity of rearranged households, etc. However, the authors stress the extent to which the historical and ideological context of this evolution is different in the two countries. Whereas new conjugal models are diffused rapidly in Sweden without provoking reactions of rejection, a certain ideology in France recommends an ideal of conjugal stability and demands a policy openly favouring an increased birth rate. The Swedes find contraception and abortion natural whereas they are still the subject of impassioned debates in France. The attitude to children is very different in the two countries. However, in both cases, although the evolution of family ties still has an experimental aspect it seems sufficiently radical to make it necessary to rethink the

nature of social ties in general. Artificial procreation and the confrontation of different family logic through immigration may affect the direction of family dynamics in coming years.

KEY WORDS : Sweden — France — Female work — Sexism — Birth rate — Single parent families — Rearranged households — Child.

Il n'est pas possible de tenter la comparaison entre les modèles familiaux de deux pays, même européens l'un et l'autre, sans rappeler en quelques mots les grands traits de leur évolution socio-économique récente. Tentative relativement possible pour la Suède qui, passées les tribulations liées aux guerres avec les pays voisins, a connu une destinée unifiée d'un bout à l'autre du pays, une permanence politique étonnante depuis 1932, date à laquelle s'est installé le gouvernement socio-démocrate encore en place aujourd'hui (1), et a basé sa vie sociale sur le consensus issu du débat démocratique. Entreprise condamnée à un schématisme réducteur pour la France : diversité des régions, turbulences périodiques liées aux guerres et à la décolonisation, conflits entre les courants idéologiques ou religieux et les promoteurs d'un État laïque... en d'autres termes, si la Suède apparaît comme le pays du consensus érigé en système de relations à tous les niveaux, y compris celui de la vie privée, la France a tendance à cultiver ses oppositions et ses explosions, celle de 1968 ayant été particulièrement significative quant aux évolutions de la vie sexuelle et familiale qui nous occupent ici.

Il s'agit donc, entre la France et la Suède, de bien autre chose que d'une simple différence d'échelle (un peu plus de 8 millions d'habitants en Suède, environ 53 millions en France), ou d'un changement de latitude, ou même d'une opposition entre un nord à dominante protestante face à un sud influencé par le catholicisme romain.

Dans la complexité de ces évolutions, il nous faut retenir seulement quelques traits qui semblent avoir marqué les structures et les comportements familiaux, au prix de simplifications que la comparabilité des situations et la dimension de cet article nous imposent.

LE PASSAGE À LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LE TRAVAIL DES FEMMES

Il s'est amorcé de façon plus précoce, en s'appuyant sur une tradition urbaine plus enracinée en France qu'en Suède. Tandis que la bourgeoisie et les ouvriers avaient joué en France un rôle important qui s'exprime par exemple à travers la révolution de 1789, puis la Commune et les luttes populaires, la Suède, en 1870, comptait encore 72 % de population rurale inscrite dans une tradition agricole (2).

En France, les grosses concentrations industrielles ont commencé dès le milieu du XIX^e siècle à drainer, de façon fort inégale selon les régions, une population à la fois refoulée de campagnes trop pauvres pour la nourrir et attirée vers les emplois nouveaux. Les conditions de travail et de vie, dont on a souligné les désastres sur les hommes, les femmes et les enfants y ont profondément perturbé dès cette époque les réseaux et les rapports familiaux (3). De son côté, et plus tardivement, la Suède passait avec moins de heurts à une économie industrielle fortement greffée sur le tissu rural, ce tissu rural étant lui-même moins contrasté et divisé que les campagnes françaises, et accoutumé de longue date à des rapports basés sur la coopération et l'association.

La chronologie de l'insertion des femmes dans le travail salarié, si importante vis-à-vis de la modification des comportements familiaux, s'est de ce fait déroulée assez différemment dans les deux pays. Si l'un et l'autre ont connu à partir des années soixante-soixante-dix la même croissance rapide et continue des

emplois tertiaires induisant de pressantes sollicitations pour que les femmes viennent les occuper, la France avait enregistré bien antérieurement une introduction massive des femmes dans les emplois industriels — suivie d'un reflux que les guerres du XX^e siècle ont stoppé. Lors de l'explosion du tertiaire, il y avait donc en France une sorte de tradition (même si elle était l'objet de vives controverses) du travail salarié féminin dans les mêmes conditions que le travail masculin, c'est-à-dire à horaires complets, tradition que la Suède ne possédait pas. Nous reviendrons sur l'importance qu'a revêtu dans ce processus l'implantation concomitante, en France, d'un réseau dense d'équipements destinés aux enfants en bas-âge, dès la fin du XIX^e siècle, sous la forme des « écoles maternelles ».

Lorsque l'appel à des femmes mariées a été lancé par les entreprises de service ou les administrations, la situation était donc différente : en France, les femmes ont été intégrées d'emblée dans un travail à temps complet, en comptant que le problème de la garde des enfants serait à peu près résolu (4), tandis qu'en Suède, les employeurs — pour attirer et retenir les mêmes femmes — ont dû s'adapter à leurs contraintes en adoptant des formules plus souples à horaires partiels. L'évolution des temps de travail se présente donc de façon inverse dans les deux pays : les employeurs français ne se sont décidés que récemment — et souvent pour des raisons tenant plus à la souplesse d'organisation dont ils avaient besoin qu'à l'intérêt des femmes — à introduire des possibilités de temps partiel (5), alors que les femmes suédoises ont plutôt tendance depuis 20 ans à allonger la durée de leurs journées de travail même lorsqu'elles ont des enfants en bas-âge.

Cette différence d'évolution explique que si le taux d'activité des femmes suédoises ayant des enfants est de plus en plus élevé, et supérieur au taux français, (85,5 % pour les femmes ayant 1 enfant en 1980, contre 66,1 % en France), plus de la moitié d'entre elles travaillent à temps partiel — la plupart 6 heures par jour, mais d'autres beaucoup moins — tandis que ce taux vient juste d'atteindre 20 % en France.

La situation actuelle du marché du travail (sous l'influence d'une « crise économique » beaucoup plus faible et largement terminée en Suède, tandis que les difficultés d'emploi continuent en France à atteindre prioritairement les femmes) illustre bien ces différences d'évolution. Tandis qu'en Suède, le retour au plein emploi et la pénurie de main-d'œuvre tendent à orienter un nombre croissant de femmes vers le travail à temps complet (6), le mouvement inverse s'observe en France où non seulement le taux du travail à temps partiel continue à s'élever, mais la précarisation des emplois féminins s'accroît, sous la forme de contrats à durée déterminée ou de travaux intérimaires, ce qui fait actuellement des femmes les premières victimes du chômage non indemnisé. Quand on sait l'étroite relation entre le partage des rôles domestiques et parentaux entre hommes et femmes avec la continuité de l'insertion professionnelle de ces dernières, on saisit l'incidence de ces évolutions sur la vie familiale. Elles s'articulent, en outre, sur des politiques différentes dans leur intensité et leur contenu en France et en Suède pour promouvoir une réelle égalité entre les sexes.

LA POLITIQUE TOURNÉE VERS L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Il est clair, sans qu'on puisse ici le démontrer longuement, que toutes sortes de traditions historiques et culturelles ont mieux préparé les mentalités suédoises que les mentalités françaises à accepter de voir les femmes accéder aux responsabilités professionnelles et sociales.

L'influence des civilisations méditerranéennes, où l'homme domine dans tous les secteurs économiques et du pouvoir, reste très prégnante en France, alors qu'elle est évidemment complètement absente en Suède. La religion luthérienne,

TABLEAU I
Indicateurs de vie professionnelle
Évolution du taux d'activité professionnelle des femmes (tous statuts)

FRANCE	1911	1931	1946	1968	1982 (Femmes de 15 ans et plus)
	49,7	46,6	46,5	36,1	44,8
SUEDE	1910	1930	1950	1970	1980 (Femmes de 16 à 74 ans)
	27,5	31,0	26,4	40,2	46,0

Taux d'activité professionnelle des femmes ayant des enfants en 1980

	Sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
FRANCE	41,6	66,1	57,7	30,9
SUEDE	55,8	85,5	79,4	67,0

— Quand le dernier enfant a moins de 7 ans, en Suède, en 1985, 82 % des mères travaillent.

— Quand le dernier enfant a de 3 à 6 ans, en France, en 1980, 74,5 % des mères travaillent.

Évolution du travail à temps partiel

	1978	1981	1985
FRANCE	15,3	16,7	21,8
SUEDE	42,2 dont 30,9 temps partiel "long" (19 à 34h. / semaine)	43,7 dont 37,4 temps partiel "long" (19 à 34h. / semaine)	

seule diffusée en Suède, tolère mieux que la religion catholique que les femmes sortent de l'ombre du foyer et des rôles éducatifs. Au surplus, son influence s'est beaucoup plus vite affaiblie que celle du catholicisme en France. Il semble en outre qu'une tradition agricole ancienne ait donné aux femmes et aux jeunes filles, spécialement dans les provinces du Nord de la Suède, une autonomie précoce que les femmes françaises n'ont pas connue.

Aussi, constate-t-on qu'en Suède, la lutte contre la discrimination entre les sexes s'est développée sur tous les fronts. A l'école et dans le système éducatif, y compris à travers les médias, on pourchasse l'inculcation des stéréotypes sur les rôles « traditionnels » des sexes, et l'on incite les filles à choisir d'autres métiers que les métiers habituellement désignés comme « féminins ». Au travail, on

instaure dès 1975 le fameux « congé parental » (sur lequel nous reviendrons) que le père peut revendiquer au même titre que la mère — exemple suivi tardivement et plus timidement en France en 1982 (et seulement dans l'administration publique). Or, cette mesure est évidemment directement conçue dans la volonté de changer les comportements vers un meilleur partage éducatif. La popularisation du thème de la responsabilité paternelle — présenté dès le plus jeune âge — a contribué en Suède à une évolution importante des mentalités.

Dans la vie politique, enfin, les partis suédois se donnent des quotas minimaux de candidates sur les listes présentées aux élections, et de nombreuses femmes ont accédé ou accèdent à des postes politiques, administratifs, et même parfois économiques importants — et pas seulement dans les secteurs traditionnellement attribués aux femmes.

Il est clair qu'en France, où le droit de vote n'a été octroyé aux femmes qu'en 1945, et où le code Napoléon (7) a été maintenu en vigueur au-delà de 1970, l'effort pour briser la discrimination n'a été ni massif, ni continu, ni cohérent, sauf en de brèves périodes. Les tendances « sexistes » sont toujours sous-jacentes et s'expriment de toutes sortes de façons symboliques ou concrètes. Sur le plan du travail, par exemple, les modèles d'organisation du travail proposés à ceux qui veulent atteindre des postes de responsabilité continuent à placer au premier rang la disponibilité du salarié et le débordement éventuel des horaires de travail — ce qui élimine les femmes en charge d'enfants, et accentue la disparité des rôles domestiques entre hommes et femmes. Les images publicitaires des hommes et des femmes n'évoluent que lentement. L'accès des femmes aux postes syndicaux ou politiques importants est difficile.

Lorsqu'on considère la situation des deux pays, on voit qu'elle est donc assez contrastée. D'un côté, sur le plan de la vie professionnelle, le marché du travail est peut-être encore un peu moins discriminé et les salaires moins inégaux entre hommes et femmes en France du fait du moindre développement du travail à temps partiel ; d'un autre côté, la reconnaissance de l'accès des femmes à tous les secteurs de la vie collective et la promotion active d'une coresponsabilité pour les tâches éducatives à l'intérieur de la famille sont l'objet d'une politique suivie et cohérente en Suède.

L'ÉVOLUTION RAPIDE DES MODÈLES FAMILIAUX

La Suède est réputée dans les pays occidentaux comme étant le pays où les « nouveaux » modèles conjugaux et familiaux (refus du mariage, baisse de la fécondité, égalité des conjoints, divorces, familles « recomposées ») se sont le plus rapidement diffusés. Il est vrai que si l'on regarde les indices démographiques actuels, ces hypothèses sont largement vérifiées : un taux de nuptialité particulièrement bas (environ 1 couple sur 3 entre 20 et 60 ans s'est constitué sans mariage), taux de divorcialité élevé, nombreuses familles monoparentales, très petite taille des unités familiales.

La France, en comparaison, suit cette évolution avec quelque retard. Il faut pourtant relativiser l'aspect « novateur » de ces comportements. La Suède a traditionnellement connu des normes conjugales assez particulières dans les campagnes, avec une grande liberté accordée aux jeunes, garçons et filles, pour se rencontrer, un nombre important de femmes célibataires (8) dotées d'une autonomie que ne connaissent pas leurs homologues en France, réduites à rester au foyer d'un frère ou d'une sœur mariés, et une faible fécondité avérée déjà à certaines époques.

D'autre part, il faut se souvenir également qu'en France, les familles appartenant aux couches prolétariées des grandes villes ont connu une grande instabilité, avant qu'une certaine « normalisation » des conduites familiales — toujours fortement appuyée sur l'Église catholique — ne ramène jusqu'à la

TABLEAU II
Indicateurs démographiques
Évolution du taux brut de natalité (pour 1000 habitants)

	1931-1935	1951-1955	1961-1965	1975	1981
FRANCE	16,5	18,9	17,9	14,1	14,9
SUEDE	14,1	15,2	15,0	12,7	11,3

Indice synthétique de fécondité (nombre moyen de naissances vivantes par femme)

	1965	1975	1982	1985
FRANCE	2,84	1,93	1,82	1,84
SUEDE	2,42	1,77	1,63	1,70

Nombre moyen de premiers mariages pour 1000 personnes

	1970	1975	1980
FRANCE			
Hommes	914	819	684
Femmes	919	585	713
SUEDE			
Hommes	597	529	427
Femmes	624	659	523

Nombre moyen de divorces pour 100 mariages

	1965	1970	1975	1980
FRANCE	10,7	12,0	17,2	24,4
SUEDE	17,8	23,4	50,8	42,7

Nombre moyen d'enfants par famille
France (1988) 1,84
Suède (1985) 1,68
Nombre moyen de personnes par ménage
France (1982) 2,7
Suède (1980) 2,3

décennie 1960-1970 une forte concentration des modèles familiaux autour de la famille conjugale stable (9). Le « baby-boom » des années cinquante-soixante-cinq s'y est manifesté plus fortement que chez ses voisins européens. Mais comme il existait une ancienne tradition de limitation de la fécondité spécialement dans les campagnes du Sud (en partie pour des raisons de transmission de patrimoine) et que la guerre avait exercé ses ravages, la préoccupation « nataliste » a toujours imprégné très fortement les mentalités des dirigeants politiques et religieux français, et la nostalgie d'un retour à « l'ordre moral » (familles stables, mère au foyer, enfants nombreux) reste encore latente dans les couches sociales les plus conservatrices. Ces tendances ne se retrouvent pratiquement plus en Suède, sauf sous la forme de débats sociaux autour des meilleures conditions pour l'épanouissement des enfants et de leurs parents d'où est évacuée toute tonalité moralisante : l'adoption précoce et sans complexe de la contraception, l'acceptation de l'avortement sans clauses restrictives et les droits égaux accordés aux « sambo » (couples non mariés) par rapport aux couples mariés indiquent bien que l'évolution des mœurs conjugales a été entérinée.

L'évolution du modèle familial suédois a suivi la logique de ce comportement libéral, et a pris acte de la diffusion quasi générale de l'activité féminine ainsi que de l'égalité des hommes et des femmes à promouvoir sans relâche. On y rencontre donc plus précocément qu'en France, et de façon plus ancrée, le partage des rôles parentaux, le débat à l'intérieur du couple sur le respect de l'autonomie des conjoints, permettant en particulier aux femmes de ne plus assumer seules le poids d'une double journée de travail et de continuer leur activité professionnelle.

Il est vrai qu'en France, cette évolution gagne rapidement aussi les comportements conjugaux et sociaux, et parfois de façon plus radicale étant donné le pourcentage important de femmes qui travaillent à temps complet. Mais outre qu'elle se localise en priorité dans les couches sociales où les femmes font des études prolongées, ou encore dans les catégories de la petite classe moyenne (emplois administratifs, techniciennes), et moins dans les classes populaires, cette évolution apparaît toujours comme fragile et réversible, plus liée à des « modes » qu'à une conviction ancrée, peut-être parce que les mouvements féminins et féministes sont quasi absents de la scène associative.

Mais quel que soit l'ancrage des nouveaux comportements conjugaux et familiaux dans une vision plus idéologique, dans un pays comme dans l'autre, l'évolution se poursuit : les chiffres que nous citons l'attestent. De ce fait, un nombre croissant de femmes se trouvent à un moment ou un autre en situation de « monoparentalité » et donc confrontées à des problèmes bien différents de ceux que connaissaient les mères célibataires de jadis : moins de réprobation sociale, mais des problèmes professionnels et financiers évidents. L'autre novation importante concerne les « familles recomposées » à la suite de couples qui se défont et dont les conjoints contractent une autre union. Si le processus se répète, on peut aboutir à des configurations familiales compliquées lorsque les nouveaux conjoints réunissent sous le même toit des enfants nés de leurs précédentes unions. C'est donc tout le réseau familial qui se trouve remis en cause, ainsi que l'importance respective que jouent dans ces relations les liens du sang et ceux de l'alliance. Sur ce point, on peut dire que France et Suède sont confrontées aux mêmes interrogations et que la notion du « bien des enfants » est de plus en plus invoquée pour résoudre les litiges entre conjoints, mais plus simplement aussi pour définir un cadre favorable à leur épanouissement.

LES IMPULSIONS DE LA POLITIQUE SOCIALE

Dans tous les pays industrialisés démocratiques, la politique mise en œuvre par les pouvoirs publics dans une perspective d'aide redistributive et/ou

d'orientation des conduites est un bon indicateur pour saisir les transformations des réalités sociales : à la fois en effet, comme le droit, elle entérine les changements et en prend acte pour mieux « coller » à l'état d'esprit des citoyens, mais aussi elle traduit en termes volontaristes les normes qui paraissent devoir être promues ou réorientées.

La politique sociale et familiale développée en France et en Suède n'a pas failli à ce rôle indicatif. De surcroît, elle a été particulièrement étoffée dans ces deux pays depuis une trentaine d'années (et plus anciennement en France), avec des contaminations d'un pays à l'autre depuis 1975. Nous nous y attarderons donc quelque peu pour y voir le reflet des transformations de la famille. Nous retiendrons quatre exemples.

— L'attitude envers la contraception et l'avortement. Si l'adoption définitive d'une loi permettant l'avortement est presque contemporaine entre les deux pays (entre 1975 et 1980), elle ne s'inscrit pas dans le même contexte d'opinion, et ne s'assortit pas des mêmes précautions. La loi de 1978 était une nouveauté en France, vivement controversée et demandant une ratification (qui a été obtenue) après cinq ans d'expérimentation, tandis qu'en Suède, la loi de 1975 couronnait des essais dont les plus anciens remontaient à 1938. De plus, la loi suédoise se montrait plus libérale et plus ouverte ; la loi française quant à elle s'efforçait de concilier l'hostilité de l'opinion catholique et des natalistes, la revendication ouverte des groupes féministes pour une fois rassemblés, et le simple bon sens face à des avortements clandestins préjudiciables à la vie des femmes.

En fait, la loi sur l'avortement n'était que le complément nécessaire aux failles de la contraception. Largement encouragée et diffusée en Suède y compris chez les plus jeunes, dans les établissements scolaires, depuis de nombreuses années, la contraception « moderne » (pilule, stérilet) n'a été autorisée en France qu'en 1967, assortie de toutes sortes de restrictions qui ont peu à peu été levées depuis 1981 ; mais elle reste fortement combattue par l'Église catholique officielle. Programmer sa famille, mettre au monde un enfant désiré n'a donc pas eu jusqu'à un passé récent le même sens et la même généralité dans les deux pays. Actuellement toutefois, une même évolution en découle : moins de grossesses hors-mariage non voulues, retard du premier enfant qui ne suit plus aussi rapidement la fondation du couple (10).

— La politique envers la natalité. L'encouragement financier à la mise au monde des enfants existe en France depuis plus de 50 ans par l'octroi d'allocations familiales progressives selon le nombre d'enfants (et inexistantes en cas d'enfant unique quels que soient les revenus) ainsi que par des dégrèvements fiscaux importants (11). Le droit social inclut de son côté depuis la fin du XIX^e siècle des clauses pour suspendre le travail des futures mères quelques semaines avant la naissance et environ trois mois après, sans que le contrat de travail ne soit rompu ; mais il a fallu l'exemple de la Suède pour que cette dernière disposition puisse aussi en certains cas concerner les pères.

En effet, la Suède a fait sensation en Europe en introduisant en 1976 le « congé parental » rémunéré à 90 % du salaire et pouvant être pris indifféremment par le père ou la mère pour une durée de 9 mois après la naissance. Même si les résultats montrent que dix ans après, seulement 10 % du temps de ces congés est pris par les hommes (12), une dynamique s'est créée, symbolique mais significative quant à la volonté d'affirmer la coresponsabilité des parents dans l'éducation des enfants. Tandis que la France a changé à son tour en 1980 le congé de « maternité » en congé parental, mais avec une diffusion réduite, la Suède envisage de le prolonger de 9 mois à 18 mois ; mais la visée ne semble plus la même : car il s'agit là plutôt d'alléger les investissements nécessaires en équipements de garde de la petite enfance en assurant une garde parentale plus prolongée.

Quelles que soient les différences entre les dispositions légales, il faut noter

que l'obstacle majeur à la généralisation d'un partage plus complet des congés entre le père et la mère demeure la disparité entre les situations professionnelles des conjoints qui rend plus avantageux financièrement l'arrêt de la mère, moins rémunérée ; mais il y a en outre toutes sortes de résistances non avouées qui subsistent chez les employeurs, et chez les parents eux-mêmes : prendre l'enfant en charge suppose de prendre aussi l'organisation domestique en main puisque le parent en congé reste à la maison, et c'est un changement assez radical de perspective pour des hommes qui sont encore d'habitude, au mieux, des «auxiliaires» de la femme dans les travaux ménagers.

Dans un contexte où le partage des congés est aussi inégal, on peut se demander quelle serait l'incidence de son allongement à 18 mois tel qu'il est prévu en Suède : concernant majoritairement les femmes, cette mesure risque de les marginaliser plus durablement du travail professionnel (13).

— La mise en place des équipements d'accueil pour la petite enfance. Nous avons insisté déjà à plusieurs reprises sur «l'histoire» différente de ces équipements en Suède et en France, qui a abouti pendant longtemps à ce que les enfants suédois soient accueillis en moins grande proportion que les enfants français dans les garderies qui précèdent l'école obligatoire (qui commence à 7 ans en Suède, à 6 ans en France). L'insuffisance numérique était, certes, compensée par une grande qualité pédagogique et par un taux d'encadrement important assuré par du personnel qualifié.

En France, le système successif de la crèche (0 à 3 ans) et de l'école maternelle (2 à 6 ans) assure une continuité de service de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école élémentaire, mais au prix d'un changement de structure de garde vers 2 ou 3 ans ; les écoles maternelles offrent un nombre de places théoriquement suffisant pour accueillir tous les enfants à partir de 3 ou 4 ans, mais ont des effectifs importants par classe, ce qui pose des problèmes pour les enfants les plus jeunes.

Par ailleurs, les crèches collectives de 0 à 3 ans connaissent un manque de capacité d'accueil ce qui oblige un grand nombre de parents à recourir à des gardiennes à domicile, dont certaines échappent à la surveillance des pouvoirs publics. Une étude plus approfondie mettrait vraisemblablement en évidence des conceptions pédagogiques assez différentes entre le système français et suédois, et des façons différentes aussi d'accorder des priorités aux contraintes des parents et aux intérêts des enfants tant de la part des gouvernements qui financent les équipements que des parents eux-mêmes.

— Le soutien aux parents. En Suède, la naissance d'un enfant semble provoquer chez les jeunes parents une inquiétude sur leurs capacités à le prendre en charge et à le conduire jusqu'à l'autonomie de l'âge adulte, inquiétude qui se manifeste particulièrement pendant les premiers mois et les premières années. Peut-être peut-on y voir le reflet d'un débat sans cesse renaissant dans ce pays sur ce que doit être un «bon parent», révélateur du désir d'une certaine normalisation des conduites qui traverse toutes les catégories sociales. En France, cette inquiétude s'exprime moins clairement, sinon à propos des risques que réserve l'avenir lointain de l'enfant, la nécessité de l'aider à réussir ses études et la difficulté de lui préparer une situation dans un monde en crise ; mais les modèles éducatifs sont plus diversifiés.

Il s'ensuit qu'en France, les «écoles de parents» n'ont qu'un succès limité à certains milieux, tandis qu'en Suède, les pouvoirs publics mettent en place des groupes de réunion et de discussion où les jeunes parents peuvent échanger leurs expériences, leurs questions et recevoir des conseils. *A fortiori*, ce soutien est proposé aux mères qui élèvent seules leurs enfants, ou aux couples en difficulté conjugale (en particulier pour décider du sort le meilleur à assurer aux enfants en cas de rupture).

Question de «climat» collectif, certes, mais qui semble assez significatif des modèles et des conduites dans les deux sociétés.

L'ENFANT AU CENTRE DE LA FAMILLE ?

Si la volonté des hommes et des femmes de réaliser leur aventure personnelle est de plus en plus affirmée, et les incite à inscrire leur vie conjugale dans cette perspective, sans plus accepter le sentiment d'en devenir les esclaves ou les victimes, en Suède et en France, comme dans la plupart des sociétés industrielles modernes, l'enfant est un bien rare et valorisé.

En Suède, les parents sont enclins à considérer que la mise au monde d'un enfant doit entraîner un changement radical de vie ; le couple entre, pour une durée de quelques années, dans « le temps de l'enfant » où toute la vie va être ordonnée vers son accompagnement éducatif. La vie professionnelle doit s'y plier (il est fréquent que les jeunes pères changent d'emploi si le précédent était trop absorbant, et les mères réduisent leur temps de travail) ; on fréquente moins les amis, les loisirs ou sorties se restreignent. L'idée de fond, c'est qu'un père a bien autre chose à apporter à sa famille qu'un bon revenu et le confort matériel qu'il procure, et qu'une mère a d'autres richesses à donner que celles qui permettent à la maison de fonctionner. Dans cette logique, les enfants ont eux aussi une tout autre place que celle que la tradition leur a prescrite, c'est-à-dire prolonger le couple qui les a procréés : ils sont des individus pleins de richesse et de potentialités qu'il convient non seulement de respecter, mais à qui il faut offrir le maximum de chances d'épanouissement. On voit immédiatement le niveau d'ambition que cela implique, et qui explique peut-être en partie la faible fécondité des couples suédois : l'enfant est un bien rare qu'on élève avec le plus grand soin, impliquant maturité psychologique des parents et connaissances pédagogiques — largement répandues par l'État en direction des parents. Le discours relatif aux enfants est souvent très lyrique, s'efforçant de comprendre le monde infantin et s'interdisant de ce fait les répressions brutales telles que les châtements corporels — interdits par la loi, même de la part des parents. Le rôle des parents est donc très valorisé, non comme unique source d'apprentissage du monde — les responsables de la société suédoise insistent beaucoup également sur les qualités de l'éducation collective dans les centres éducatifs pour les jeunes enfants — mais comme fondement indispensable à la sécurité profonde nécessaire à l'enfant.

L'attitude des parents français par rapport à leurs enfants est plus ambivalente. L'enfant doit s'insérer dans une stratégie contradictoire où il doit être accueilli au moment le plus favorable, où il puisse avoir « tout ce qu'il faut » pour son développement. Mais en même temps, le travail professionnel de son père ne doit pas être remis en cause, même s'il laisse peu de temps pour le partage des tâches éducatives, et celui de la mère (sauf choix volontaire) ne pas être définitivement compromis. Le problème sera donc de trouver le meilleur « arrangement » entre ces nécessités souvent peu conciliables *a priori* — sans réduire à néant la vie de loisirs, les sorties ou les vacances dans les milieux sociaux où ces pratiques sont le plus répandues.

Pourtant il y a peu de pays où l'enfant soit aussi surprotégé qu'en France et où les parents affirment autant leur droit à transmettre aux enfants ce qu'ils croient important, en particulier dans le domaine des valeurs — même si, en fait, ils n'ont plus de système de références cohérent : la querelle typiquement française à propos de l'école publique et de l'école privée en est une des meilleures illustrations, l'école privée apparaissant comme plus malléable à l'influence des parents.

Mais dans le même temps, les parents français si méfiants envers les influences extérieures, sont ceux qui confient leurs enfants à l'école le plus tôt dans le monde : plus de 25 % des enfants sont scolarisés dès 2 ans, 90 % le sont à

4 ans. Outre les nécessités, la conviction est très forte chez les parents français qu'une scolarisation précoce sera le garant d'un bon cursus scolaire et donc de la possession des diplômes qui forment le bagage jugé nécessaire pour « réussir ». C'est dans le même esprit que les parents, même dans les strates inférieures de la classe moyenne (employés de bureau ou petits fonctionnaires), multiplient les activités de loisir ou d'apprentissage culturel chez leurs enfants durant leurs temps libre, que l'école, il est vrai, assure peut-être moins qu'en Suède. Donner à un enfant « tout ce qu'il faut » recouvre donc en France un programme étendu de biens matériels et de moyens d'acquisition, renforçant la nécessité d'un niveau de vie susceptible d'y faire face.

Même si les préoccupations des couples vis-à-vis de leurs tâches parentales s'expriment différemment en France et en Suède, on n'est pas étonné que la conséquence en soit de part et d'autre la limitation stricte de la fécondité : réussir l'avenir d'un enfant est une aventure qu'il ne faut pas multiplier — pour lui comme pour ses parents. « Une société a le taux de natalité qu'elle mérite » : les Suédois tendent à imputer davantage aux carences collectives le manque d'enfants, tandis que les Français taxeraient volontiers d'égoïsme le refus des parents de les multiplier.

L'enfant reste enfin, mais différemment, le centre d'un réseau familial. La tendance à faire de l'union conjugale et de la mise au monde d'un enfant une affaire de plus en plus privée, qui ne regarde que ses auteurs, très marquée en Suède, ainsi que l'affirmation de la personnalité autonome de l'enfant, interrogent fortement une sociologie traditionnelle de la famille, fondée sur la lignée, la transmission et la durée. En comparaison, une des caractéristiques de la famille française reste sa très forte insertion dans le réseau de parenté — que l'on retrouve beaucoup moins présent en Suède. La mobilité géographique est peu valorisée en France, malgré les incitations des responsables économiques, et passée l'époque des grandes migrations rurales, les réseaux familiaux se sont peu à peu reconstitués, formant des « constellations » à travers lesquelles transitent non seulement des échanges affectifs, mais toutes sortes de services et de dons, y compris financiers. Paradoxalement, on pourrait dire qu'à mesure que les liens d'alliance deviennent fragiles et parfois rejetés, les liens « du sang » se renforcent et semblent constituer un rempart contre les risques de l'évolution du monde moderne. Comme en Suède, ces « liens du sang » intègrent avec une facilité inattendue les enfants ou conjoints de l'un ou l'autre membre du réseau qui vont et viennent selon les avatars conjugaux. Bien plus, il semble qu'en France plus qu'en Suède, ces forts liens entre parents et enfants adultes aient accéléré fortement l'évolution des attitudes des plus âgés vers le libéralisme et la tolérance en matière sexuelle et conjugale, pour éviter de provoquer des conflits qui risqueraient de briser le réseau.

La vitalité plus ou moins forte de ces liens de parenté nous renvoie une fois de plus non seulement à l'histoire, mais à l'équilibre contemporain entre la chaleur du réseau des « familiers » et le développement de la vie associative et des recours à l'État-providence : ce point d'équilibre se situe assez différemment dans les deux pays. Vie familiale et vie sociale se répondent et s'entremêlent sans cesse dans des rapports plus ou moins complémentaires.

CONCLUSION

Par rapport aux familles situées sur d'autres continents et dans d'autres contextes culturels et économiques, les situations de la famille en France et en Suède peuvent apparaître comme très proches, et comme caractéristiques des pays post-industriels riches où l'on peut se permettre de remettre en cause ce qui est apparu jusqu'alors comme l'essence même de la famille traditionnelle : une

cellule de vie inscrite dans un réseau de parenté, où adultes et enfants sont réunis par des liens stables, affectifs et matériels, et où sont assurées la procréation et la socialisation des enfants, mais aussi la transmission des biens et des valeurs. En quelque sorte, la famille enracine ses membres dans le présent, en leur donnant à chacun sa place et son statut et les prolonge dans la durée.

Est-ce à dire que dans les deux pays que nous avons considérés, ce maillage social élémentaire a été définitivement remplacé par l'insertion volontaire dans des groupes d'élection, pouvant être remis en cause à tout moment, et seulement appuyés sur la permanence de l'aide et du soutien qu'apportent les institutions collectives? Il est clair qu'une telle hypothèse apparaît largement exagérée, non seulement parce que l'ensemble des individus (en particulier en France) ne souscrit pas à cette conception de la vie, mais surtout parce qu'à travers des conduites bien différentes de celles qui prévalent dans le monde villageois ou bourgeois traditionnel, on peut retrouver des formes de « familles » qui gardent toutes leurs valeurs aux yeux de ceux et celles qui les fondent.

1) L'éphémère ou l'instable ne détruit pas la valeur et l'importance, pour les intéressés, des séquences de vie conjugale et parentale qui se déroulent aux diverses étapes (14). Outre qu'il ne faut pas exagérer l'instabilité elle-même, surtout lorsque les années d'adolescence sont passées, l'investissement dans les liens conjugaux et familiaux, institutionnels ou non, reste important — ce qui laisse au regroupement familial sa valeur existentielle aux yeux de ses membres. La croissance apparente des taux de célibat reflète vraisemblablement des phases d'attente ou des phases de non-stabilisation plutôt qu'un choix durable et décisif.

2) Ce n'est pas parce que la famille « patriarcale », autoritaire et hiérarchisée, a cessé d'être le modèle qui inspirait l'ensemble des rapports sociaux qu'il faut en conclure à l'éclatement des liens intrafamiliaux. Les couples et les familles actuels sont à la recherche de nouveaux rapports, en particulier entre les sexes, et c'est surtout cet aspect « expérimental » qui peut apparaître déconcertant, comme le sont toutes les phases du changement social lorsqu'il est en train de se produire. On peut dire au contraire que les essais pour inventer de nouvelles relations d'échange entre générations, entre hommes et femmes, mais aussi entre les micro-regroupements familiaux et l'environnement social (y compris l'insertion dans l'activité professionnelle) pèseront vraisemblablement d'un grand poids sur la structuration future des rapports sociaux. Il s'exerce certainement à ce niveau élémentaire des transformations dont les autres instances de la société devront tenir compte — et c'est probablement cette conviction plus ou moins inconsciente qui est à l'origine des résistances que l'on rencontre dans divers milieux vis-à-vis des évolutions des liens familiaux. Le changement dans les rapports familiaux a forcément un effet perturbateur sur l'ensemble des rapports sociaux.

3) La prise en compte, beaucoup plus évidente que par le passé, de la réalisation individuelle des hommes, femmes et enfants est très vite taxée « d'individualisme », parce qu'elle ne se confond plus avec la sauvegarde ou le renforcement du groupe familial. Cette rapidité à porter un jugement moral sur des conduites nouvelles est sans doute le meilleur moyen de ne pas en faire véritablement l'analyse. Il ne semble pas que l'interrogation ait été réellement posée de ce que signifiait, du point de vue de la structuration sociale, la recherche d'une maîtrise plus forte de chacun sur son propre devenir, au lieu du passage obligé à travers des micro-cellules œuvrant pour la prospérité commune. Si la famille tend à devenir un moyen plutôt qu'une fin en soi, il est plus important d'en tirer les conséquences sociales que de se limiter à déplorer « l'éclatement » de la famille.

4) Quand on regarde l'évolution des comportements familiaux en Suède et en France, on est bien forcé de remettre en cause les analyses de la famille industrielle, en particulier américaines, qui ont fait de la division des rôles masculin (instrumental) et féminin (expressif), et de l'évolution inéluctable vers la réduction de ses fonctions à l'affectivité, les deux fondements essentiels de

l'essence de la famille. Ce n'est pas parce que les groupes familiaux sont plus instables que par le passé, et moins souvent possesseurs de leurs moyens de production qu'ils ne sont plus qu'un lieu d'échange et de soutien sentimental. Si les analyses des cursus familiaux tendent de plus en plus à être menées en termes de « stratégies » ou de « mobilisation », c'est bien parce que les activités qui s'y déploient intègrent tout autant le champ de l'économique, de l'insertion sociale ou de la formation que celui du soutien affectif — même si, comme nous le voyons ci-dessus, ces objectifs sont plus individualisés au sein du groupe ; mais pour les atteindre, la coopération de chacun des membres, y compris la parenté élargie, apparaît comme indispensable.

Force est de constater que cette dynamique de la famille que nous avons tenté de résumer rapidement à propos des cas assez exemplaires de deux pays occidentaux européens va être confrontée, dans un avenir sans doute assez proche, à de nouvelles provocations plus ou moins exogènes à sa logique propre. Pour n'en citer que deux, nous retiendrons l'incidence des nouveaux moyens de procréation (insémination artificielle, transplantation d'ovules, recours à des mères porteuses) dont la diffusion encore réduite ouvre pourtant, dans les pays concernés, un débat fondamental sur la dissociation entre sexualité et famille, entre désir d'enfant et filiation « par le sang ». L'autre incertitude, propre aux pays occidentaux qui ont accueilli depuis trente ans une population migrante considérable, venant en particulier de pays où les conduites, structures et valeurs familiales sont complètement différentes, concerne la manière dont s'intégreront ces modèles contradictoires au sein d'un même pays. Bien qu'affaiblis par leur poids démographique, les modèles familiaux suédois ou français (ou allemands, ou britanniques) se diffuseront-ils rapidement dans les populations migrantes ayant fait souche ? Ou même ces populations réexporteront-elles vers leur pays d'origine de nouveaux comportements ou de nouvelles aspirations ? Cette interrogation nous ramène à l'intérêt de la confrontation entre des « familles en transformation » à l'échelle mondiale, mais dont les évolutions se rencontrent parfois sur un même territoire à la faveur des migrations.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Cet article provient de deux sources différentes :

GAILLARD (A.-M.), 1983. — *Couples suédois vers un autre idéal sexuel*. Édit. Universitaires, Paris.

PITROU (A.), BATTAGLIOLA (F.), BUISSON (M.), ROUSIER (N.), RUFFIER (J.), TOUSSAINT (Y.), 1983. — *Trajectoires professionnelles et stratégies familiales*. Recherche comparative franco-suédoise. LEST-CNRS, *multigr.*, Aix-en-Provence.

Sur la situation de la famille en Suède, on peut consulter aussi :

TROST (J.), 1979. — *Unmarried cohabitation*. International Library Västerås.

LILJESTRÖM (R.), 1976. — *Roller i omväxling*. Liberförlag.

Sur la situation de la famille en France :

Temps et durée dans la vie professionnelle et dans la vie familiale. Actes du colloque de l'IDEF (Institut de l'Enfance et de la Famille). Décembre 1987. Paris. *A paraître*.

SEGALIN (M.), 1988. — *Sociologie de la famille*. Éd. A. Colin, Paris, rééd.

Sociologie de la famille n° 37 de *l'Année Sociologique*, 1987. PUF, Paris.

Sur les aspects statistiques :

En Suède : *Perspektiv på välfärden 1987*.

Sveriges Offentlig Statistik

Statistiska Central Byrån Stockholm 1987.

En France : *Données Sociales* 1983, 1985, 1987, INSEE, Paris.

Notes

- (1) A part un bref intermède d'un gouvernement libéral au début de la présente décennie.
- (2) On peut voir dans ces passés différents les prémices d'une homogénéité sociale plus frappante en Suède qu'en France, qui induit par exemple une moindre différenciation des comportements et modes de vie familiaux entre les groupes sociaux qu'en France.
- (3) A Paris, durant la première décennie du XX^e siècle, on notait dans les quartiers populaires une proportion d'enfants « illégitimes » très supérieure à celle que nous connaissons aujourd'hui.
- (4) En fait, le problème de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans se heurtait à une pénurie permanente des équipements collectifs.
- (5) L'introduction du temps partiel, souvent imposé aux femmes, survient à un moment où beaucoup d'entre elles souhaiteraient travailler à temps complet pour des raisons financières, ou lors de phases monoparentales, ou encore pour des motifs liés à leur carrière.
- (6) De 13 % en 1970 à 31 % en 1985 parmi les femmes ayant un enfant de moins de 7 ans.
- (7) Le code qui a été mis en place à l'époque napoléonienne — on sait que Napoléon était plutôt misogyne en ce qui concerne la répartition des pouvoirs — régissait en particulier les rapports familiaux : autorité du chef de famille, dépendance de la femme, primauté absolue des enfants légitimes...
- (8) Ce fait serait à rapprocher de la forte émigration de jeunes hommes durant les périodes de grande pauvreté du XIX^e et du début du XX^e siècle.
- (9) Mais il ne faut pas oublier les ruptures conjugales et démographiques consécutives aux guerres de 1914-1918 et 1939-1945.
- (10) Deux remarques s'imposent sur cette évolution. D'une part, la croissance très forte des familles monoparentales tient de moins en moins aux mères « célibataires », mais de plus en plus aux femmes séparées ou divorcées, ou encore aux unions libres non déclarées. D'autre part, le débat sur les moyens contraceptifs est relancé récemment dans un tout autre contexte à propos de la lutte contre le SIDA et l'emploi des préservatifs, en France du moins, car en Suède, la propagande pour le préservatif ne pose pas de problème dans l'opinion.
- (11) Il est très difficile d'évaluer l'impact réel de ces encouragements financiers sur la propension des couples à mettre au monde un enfant, étant donné leur niveau relativement faible et inégalitaire (les couples les plus riches profitent évidemment beaucoup plus des dégrèvements fiscaux).
- (12) Mais les pères suédois semblent utiliser eux-mêmes 50 % de la durée des congés accordés pour les soins aux enfants malades (jusqu'à 60 jours dans une année).
- (13) L'expérience montre que même si le contrat de travail n'est pas rompu par le congé, bien peu de femmes retrouvent à leur retour dans l'entreprise ou le bureau le poste qu'elles avaient quitté, et subissent souvent de ce fait un changement qui leur déplaît ou qui compromet leur carrière.
- (14) En témoigne la très forte proportion d'hommes et de femmes qui concluent une nouvelle union, légale ou non, après une séparation ou un divorce.